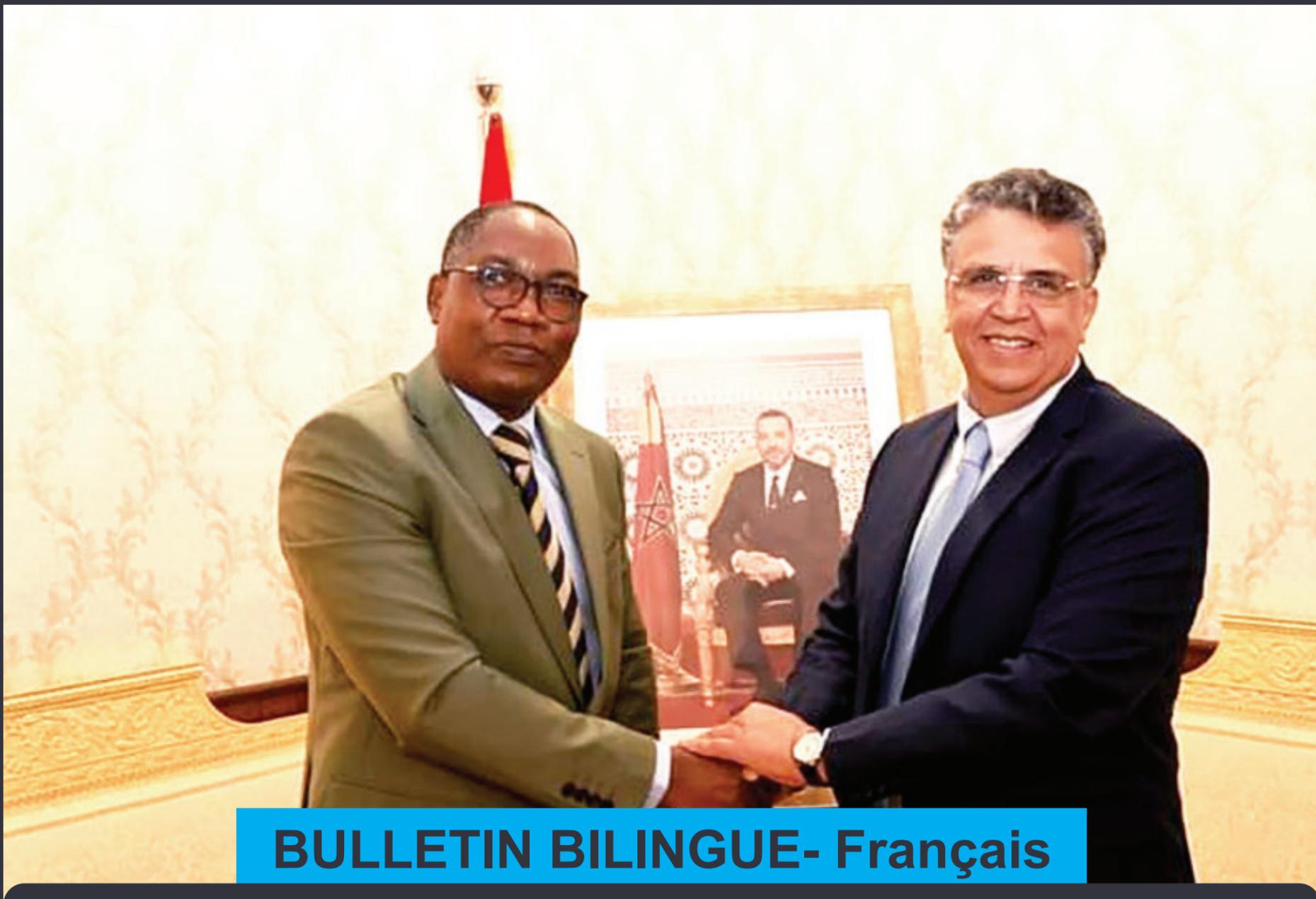


UNAFRI



Institut africain des Nations Unies pour la prévention
du crime et le traitement des délinquants

- Direction générale et gestion
- Formation et développement des ressources humaines
- Information et documentation
- Services consultatifs aux gouvernements
- Activités conjointes et stratégies



BULLETIN BILINGUE- Français

**LE ROYAUME DU MAROC CRÉE UN
OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA CRIMINALITÉ**

Bulletin

Juillet-Septembre 2023

www.unafri.or.ug



Bienvenue à la banque qui facilite les choses!

Chaque organisation est différente. C'est pourquoi nous proposons des Comptes Courants d'Entreprise et des Comptes Courants ONG adaptés aux besoins spécifiques de votre entité. Avec HFB, vous en obtenez plus, vous bénéficiez du soutien de notre équipe d'experts, d'un excellent service à la clientèle et d'une relation dont vous ne pouvez qu'être fier.

Avantages du Compte Courant d'Entreprise:

- Possibilité d'effectuer des transactions par l'intermédiaire d'un tiers
- Accès illimité au compte
- Accès à d'autres produits bancaires et services incluant des prêts.

Avantages des Comptes Courants ONG:

- Relevés mensuels gratuits
- Deux chèquiers gratuits par an
- Des taux d'intérêt attractifs



Scannez ce code QR pour télécharger l'application HFB Mobile Banking et ouvrir un compte aujourd'hui OU appelez notre responsable relationnel dès aujourd'hui au **0782395672**.



**Housing
Finance
Bank**

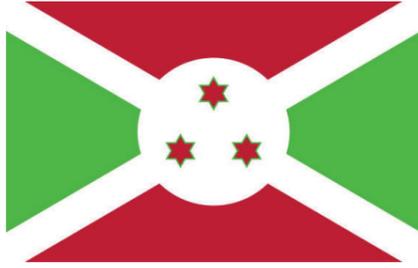
 **0800 211 082**  **0771 888 755**

Housing Finance Bank is regulated by Bank of Uganda. Customer deposits are protected by the Deposits Protection Fund up to UGX 10 million, Terms and Conditions apply.

États membres



Burkina Faso



Burundi



Cameroun



Congo Brazzaville



RD Congo



Guinée Equatoriale



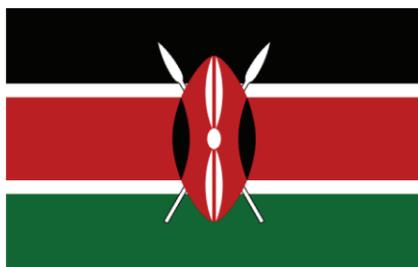
Gambie



Ghana



Guinée



Kenya



Libye



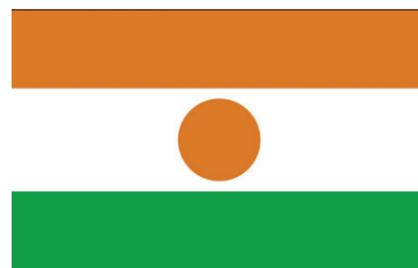
Malawi



Maroc



Mozambique



Niger



Nigeria



Rwanda



Sénégal



Seychelles



Sierra Leone



Somalie



Soudan



Tanzanie



Togo



Tunisie



Ouganda



Zambie



Zimbabwe



Connaissez-vous l'UNAFRI? L'UNAFRI EST UNE EXPERTISE UNIQUE AU SERVICE DU CONTINENT AFRICAIN

L'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI) est une véritable fierté pour le continent africain en raison de ses nombreuses missions et de son site stratégique, attrayant et offrant de nombreux atouts pour les usagers. Tous ceux qui ont déjà fait un tour à l'UNAFRI ont envie d'y revenir grâce à son paysage paradisiaque, du reste visible sur son site Web.

I-Les missions de l'UNAFRI

La création de l'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI) en 1989 par ses pères fondateurs reste quelque chose de mémorable. Jusque-là, aucune institution en Afrique ne s'occupait de la prévention du crime et la justice pénale au niveau régional. Aujourd'hui, l'expertise de l'UNAFRI est unique sur le continent. Les missions de l'UNAFRI sont multiples.

□ Mission d'assistance juridique au profit des États

Grâce à sa mission de conseil juridique, l'UNAFRI aide les États à élaborer les politiques et les programmes pour la prévention du crime et le traitement des délinquants dans le contexte de la planification d'ensemble du développement national. Il est question également dans ce programme de mettre un accent particulier sur la lutte contre la criminalité et la délinquance juvéniles et le traitement des délinquants mineurs.

□ Mission de formation

La formation des formateurs constitue l'une des activités essentielles de l'UNAFRI. À ce titre, l'Institut conçoit et organise des programmes de formation s'adressant à différentes catégories de personnels s'occupant exclusivement ou en partie de la justice pénale. Ces programmes s'adressent en particulier aux décideurs politiques, aux administrateurs, aux juges, aux procureurs, aux avocats, aux fonctionnaires de police et du système pénitentiaire, aux enseignants, aux personnels des services sociaux, aux chercheurs, etc.

Dans ce cadre, des cours spéciaux interdisciplinaires, des ateliers, des séminaires, des cours de perfectionnement, des stages, des voyages d'études, des conférences sont organisés afin de

renforcer ce secteur du service public et dispenser de nouvelles connaissances et compétences.

□ Mission d'études et de recherches

La prévention du crime et l'élaboration des politiques criminelles sont essentiellement fondées sur les études et les recherches qui ont pour but d'expliquer le phénomène criminel. L'UNAFRI est à ce titre un centre de recherche qui entreprend des études et des recherches axées sur l'élaboration de politiques, sur des problèmes prioritaires dans la région. Dans le cadre de ce programme, l'Institut vise plusieurs objectifs:

- la collecte d'informations sur les tendances de la criminalité et leur impact sur le développement et les politiques et programmes de prévention du crime et de justice pénale dans la région. L'objectif ultime est de fournir une base de données empirique pour l'élaboration de politiques et la prise de décision.

- La création d'un cadre sécurisé pour la constitution d'une banque de données en matière criminelle. Le principal objectif ici est la promotion, l'échange et le transfert de connaissances, de compétences techniques et d'expériences et la diffusion d'informations auprès des gouvernements, spécialistes, agents d'exécution, chercheurs et organisations s'occupant de la prévention du crime et la justice pénale.

□ Mission de promotion de l'innovation scientifique

En tant que centre de recherche, l'UNAFRI doit être à la pointe de l'innovation scientifique. Les nouvelles méthodes de prévention des crimes émergents doivent être maîtrisées et enseignées aux autorités en charge de l'application des lois. À ce titre, l'Institut contribue à promouvoir des innovations dans le domaine de la prévention du crime et des réformes en matière de justice pénale conformément aux normes et directives des Nations Unies, en s'inspirant des traditions et orientations africaines ainsi que des faits nouveaux apparus dans ce domaine.

□ Mission de coopération

L'UNAFRI est une institution internationale qui s'intègre dans le système des nations Unies. Il fait partie de la famille des instituts

régionaux de la prévention du crime et la justice pénale reconnus par le système des Nations Unies. Sa mission dans ce cadre consiste à promouvoir la coopération entre les gouvernements de la région pour l'élaboration de politiques communes et la mise en œuvre d'actions conjointes sur des questions d'intérêt mutuel, dans le domaine de la prévention et de la lutte contre la criminalité, notamment la signature d'accords juridiques et d'arrangements pratiques appropriés, aux niveaux régional et sous-régional. Les partenaires majeurs de la coopération comprennent les États, le secrétariat général de l'Union africaine, les autres instituts régionaux ou interrégionaux ayant des objectifs similaires, les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies, les universités et les organisations non gouvernementales s'occupant des questions touchant la prévention du crime et le traitement des délinquants.

II- Les atouts de l'UNAFRI

L'UNAFRI présente des atouts indéniables qui font de lui un institut de référence en matière de prévention du crime et la justice pénale.

□ Un centre de documentation bien fourni

Le centre de documentation de l'UNAFRI comprend environ 4000 ressources documentaires qui peuvent faciliter le travail des chercheurs. Ces ouvrages sont consultables en ligne sur le site de l'Institut. La nouvelle gouvernance de l'UNAFRI entend renforcer ce fonds documentaire en acquérant des ouvrages nouveaux sur la prévention du crime et la justice pénale afin de transformer ce centre en un centre de recherche de référence en Afrique.

□ Une salle de conférence de 100 places

L'UNAFRI dispose d'une salle de conférence d'une capacité de 100 places, et des toilettes modernes. La nouvelle direction de l'UNAFRI a fait de la rénovation et de l'extension des toilettes une priorité. Les participants aux formations pourront désormais se soulager sans difficulté. En plus de la salle de conférence, l'Institut dispose d'une salle de réunion pouvant accueillir environ 20 personnes. Ces salles peuvent être sollicitées par d'autres instituts ou organisations pour leurs manifestations scientifiques. Il suffit pour ce faire de contacter l'Institut par l'une des adresses indiquées ci-dessous pour s'enquérir des modalités d'utilisation de ces facilités.

□ Une connexion Internet haut débit, accessible par Wifi

La nouvelle gouvernance de l'Institut vient de faire procéder à une reconstruction complète du réseau Internet de l'UNAFRI afin d'offrir aux usagers les meilleures commodités pour leurs activités. La ligne qui avait été construite depuis plus d'une vingtaine d'années était devenue défectueuse et ne permettait plus de bien travailler, encore moins de satisfaire les participants aux sessions de formation. Il fallait agir en urgence pour adapter la connexion aux moyens de formation par visioconférence. En effet, depuis le 16 mai 2023, l'UNAFRI est entré dans une nouvelle phase progressiste avec la mise en œuvre des conférences internationales via Zoom. Cette expérience qui porte des fruits doit se poursuivre avec une connexion Internet de haut débit. Dans la perspective de l'amélioration continue de nos facilités, il est même prévu dans

l'avenir la construction d'une nouvelle salle de cours plus moderne et plus spacieuse afin de profiter pleinement de l'espace offert à l'Institut par l'Ouganda, pays hôte.

□ Un parking suffisamment spacieux et défiant toute concurrence

L'une des particularités de l'UNAFRI est d'avoir bénéficié du pays hôte d'un site placé en plein cœur de Kampala, notamment à Naguru, à proximité du quartier général de la police. Ce site dispose d'un vaste espace vert avec des arbres de toutes sortes et du gazon bien taillé. Le parking pour véhicules qui est dans une barrière sécurisée peut contenir jusqu'à 200 véhicules. Il s'agit d'une offre exceptionnelle qui défie toute concurrence puisque de tels facilités sont rares à Kampala. Les usagers de la salle de conférence de l'UNAFRI bénéficient de plein droit des autres facilités telles que la connexion de haut débit par Wifi et le parking sécurisé.

□ Un groupe électrogène (générateur) de puissance 20 KVA

Rien n'est plus choquant que de suspendre ou arrêter une session de formation ou tout simplement le travail à cause d'une coupure d'électricité ! Le nouveau directeur de l'UNAFRI a fait de la continuité du service une priorité. En achetant un générateur de puissance 20 KVA, il a entendu résoudre définitivement les problèmes de panne d'électricité qui entravaient le bon fonctionnement du service.

□ Une Newsletter téléchargeable en ligne

Pour faire connaître ses activités dans le monde entier, l'UNAFRI publie sa Newsletter trimestriellement. Ce magazine permet de mettre en lumière les activités institutionnelles et d'informer le public sur ce qui se passe dans les pays africains en matière de prévention du crime et de justice pénale. Il est distribué gratuitement aux autorités publiques et peut être librement téléchargé en ligne. Désormais, pour renforcer la dynamique de persévérance et accompagner l'Institut dans ses activités, les États, sociétés, organisations, institutions et toutes les âmes de bonne volonté peuvent faire un don à l'Institut, en le contactant par l'une des références ci-dessous. Compte tenu du fait que la Newsletter est initialement destinée à l'élite dirigeante sur le continent, les grandes compagnies, les banques et autres organisations importantes peuvent y publier leurs produits et service, en guise de soutien complémentaire.

Compte tenu de ces nombreux atouts, les institutions et organisations partenaires peuvent solliciter les facilités de l'UNAFRI pour l'organisation des formations, ateliers, séminaires, conférences, et autres manifestations scientifiques. À vous de jouer ! Visitez-nous pour connaître nos récentes activités et celles à venir :

Site Web : www.unafri.or.ug

P.O. Box 10590, Kampala, Uganda

Tel ; +256-414-221119

Email: unafri@unafri.or.ug/unafriu@yahoo.co.uk



LE ROYAUME DU MAROC CRÉE UN OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA CRIMINALITÉ

L'EXPERTISE DE L'UNAFRI SOLLICITÉE

Le 24 janvier 2023, le Ministre de la Justice du Royaume du Maroc, Monsieur Abdellatif OUAHBI, a saisi l'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI) d'une correspondance sollicitant son appui technique dans le cadre des démarches entamées pour la création de l'Observatoire National de la Criminalité au sein du Ministère de la Justice Marocain. Cette demande s'inscrivait naturellement dans le cadre de la mission d'assistance technique de l'UNAFRI au profit des États membres. Par ce choix judicieux, le Royaume du Maroc a privilégié l'expertise africaine en accordant une place particulière à l'UNAFRI qui est le seul institut de la région Afrique en charge de la prévention du crime et de la justice pénale.

Pour répondre à cette demande, l'UNAFRI devait coordonner avec le Ministère de la Justice marocain pour organiser une mission consultative par ses experts afin de soutenir les efforts du Royaume du Maroc pour le bon démarrage de l'Observatoire, notamment par le biais d'échange d'expertise et d'un accompagnement technique visant le développement de compétences nécessaires à cette fin.

Y faisant suite, Dr KITIO Édouard, Directeur de l'UNAFRI, a mis en place une équipe technique composée ainsi qu'il suit:

1- Monsieur KITIO Édouard, Magistrat Hors Hiérarchie, Docteur en Droit des Affaires, Directeur Général de l'UNAFRI;

2- Monsieur Moktar ADAMOU, Maître de conférences, Professeur Agrégé des Facultés de droit et sciences criminelles, Doyen de la Faculté de droit et de science politique de l'Université de Parakou (Bénin);

3- Monsieur NTONO TSIMI Germain, Professeur Agrégé de droit privé et sciences criminelles, Directeur des Affaires Académiques et de la Coopération à l'Université de Yaoundé II (Cameroun).

La mission a eu lieu au grand complexe du Centre de formation des institutions judiciaires du Maroc les 4, 5 et 6 juin 2023. Elle a débuté le 4 juin 2023 par la phase protocolaire au Ministère de la Justice,



occasion au cours de laquelle le Ministre, en compagnie de ses plus proches collaborateurs a reçu l'équipe de l'UNAFRI dans son bureau à Rabat et a insisté sur l'importance de faire confiance aux institutions africaines avant de recourir à l'expertise étrangère à titre complémentaire. Le Ministre a réitéré sa profonde disponibilité à ouvrir le Maroc vers les autres pays africains pour une approche africaine des réformes pénales. Il a ensuite exprimé sa ferme volonté de faire bénéficier à toutes les professions judiciaires et extrajudiciaires, des nombreuses opportunités qu'offre le Maroc, y compris les conférences et autres rencontres ou formations au Maroc.

Après l'entretien avec le Ministre, une séance de travail a eu lieu dans la salle de conférence de la Direction des affaires pénales et des grâces avec le Directeur et tous ses directeurs techniques, élargie à certains collaborateurs essentiels. À cette occasion, M. Hicham Mellati, Directeur des Affaires Pénales et des Grâces et Surveillance de la Criminalité, a présenté aux experts toute la politique pénale du Maroc, les attributions de la direction (créée en 1957), les réformes en cours et en perspectives, et la place de l'Observatoire national de la criminalité dans la politique pénale marocaine. Il a relevé que ses services ont également élaboré plusieurs documents, issus de colloques et de recherches thématiques. Une visite guidée de la direction a été assurée par le Directeur.

La phase technique de la mission a commencé par la présentation de l'UNAFRI et ses mécanismes de coopération internationale par le Directeur de l'UNAFRI. On a appris que l'UNAFRI est une institution panafricaine ayant un mandat large en matière de prévention du crime et de la justice pénale. Ses missions couvrent entre autres la formation et le renforcement des capacités des autorités en charge de l'application des lois pénales, la recherche, l'assistance



technique au profit des États africains, la collecte et la diffusion des statistiques criminelles des États membres, l'innovation scientifique en matière de prévention du crime.

L'Observatoire national de la criminalité a été présenté par madame BENYAHIA SOFANA, qui en est la coordinatrice. On apprendra de son exposé que l'idée de la création de l'Observatoire est venue du Discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI à l'occasion du 56ème anniversaire de la Révolution du Roi et du peuple du 20 août 2009. L'idée a été ensuite mise en œuvre à travers des textes réglementaires, notamment la Charte de la réforme du système judiciaire de juillet 2013, sous-objectif n° 92 ; le Décret n° 2-22-400 du 21 Rabie 1er 1444 (18 octobre 2022) fixant les attributions et l'organisation du ministère de la Justice ; la Décision du ministre de la Justice n° 22-1501 du 22 Rabie 1er 1444 (19 octobre 2022) fixant les attributions et l'organisation des divisions et services rattachés aux directions centrales du ministère de la Justice.

En vertu de la décision mentionnée ci-dessus, l'Observatoire National de la Criminalité (ONC) est chargé de la collecte des données statistiques des parties concernées spécialisées dans le suivi du phénomène de la criminalité. Il est chargé également de proposer des solutions de prévention et de lutte contre la criminalité. A cet effet, l'Observatoire exerce les attributions suivantes : la collecte de données ; l'analyse et interprétation des données ; la production de statistiques et d'indicateurs ; l'élaboration de rapports et d'études ; la diffusion de l'information ; la collaboration et la coordination.

L'ONC est doté de six services : Service Suivi de la criminalité ; Service Étude et analyse du phénomène criminel ; Service Prévention contre le crime ; Service Casier judiciaire national ; Service Échange de casiers judiciaires au niveau international ; Service Documentation. Son environnement interne est constitué des Directions centrales du ministère de la Justice, des Directions régionales, des Tribunaux (greffes) et des Auxiliaires de justice. Quant à l'environnement externe, on note le Conseil supérieur du pouvoir judiciaire, la Présidence du Ministère public, la Délégation générale à l'Administration Pénitentiaire et à la Réinsertion, la Direction générale de la Sûreté nationale, etc.

Les experts ont notamment axé leurs présentations sur «Panorama de quelques observatoires de lutte contre la criminalité» (Pr ADAMOUMoktar); «L'Observatoire de lutte contre la criminalité et les deux criminologies» (Pr NTONO TSIMI Germain); «La criminalité générale et ses facteurs» (Pr ADAMOUMoktar); «Regard sur la criminalité au Maroc» (échanges interactifs); «Production et diffusion des statistiques criminelles: méthodes et enjeux» (Pr NTONO TSIMI Germain).

Toutes ces présentations ont été suivies de débats enrichissants.

Au terme de la mission, la partie marocaine et l'UNAFRI ont convenu d'élaborer un mémorandum d'entente pour cristalliser leur partenariat en matière de formation et d'assistance technique.



Visite de travail du Directeur de l'UNAFRI au Ministère de l'Intérieur en Ouganda le 26 juillet 2023

Lors de cette visite le Ministre de l'intérieur de la République d'Ouganda, le Général Major Kahinda Otafiire a chaleureusement accueilli le Directeur de L'UNAFRI Dr Kitio Édouard dans ses nouvelles fonctions à l'institut. Il l'a également rassuré du soutien du gouvernement dans la réalisation de ses missions sur la prévention du crime et le traitement des délinquants. Les deux responsables ont été d'avis que la prévention du crime est un outil important pour parvenir à : (i) la prospérité et au bien-être pacifique, (ii) l'unité et l'intégration du continent africain.

Il a été noté que l'Afrique est habitée par des individus qui partagent une même lignée (les Bantous, les Arabes, les Hamites/Nilo-Hamites), mais qui, à travers des schémas migratoires, se sont installés dans diverses régions et divers pays. Il a donc été facile de trouver des mécanismes de gouvernance efficaces pour unir l'Afrique et défendre sa souveraineté. L'UNAFRI, en tant qu'institution panafricaine, œuvre à l'atteinte de cet objectif à travers des interventions innovantes en matière de prévention du crime et de la justice pénale.

Les deux responsables ont discuté des stratégies de prévention de la criminalité en mettant l'accent sur l'éradication de la pauvreté en Afrique à travers la transformation sociale et économique du continent. Une croissance générale et un développement durable initié préalablement par les africains conduira à une Afrique prospère. L'aide extérieure ne devrait être que secondaire aux efforts déployés sur le continent.

L'échange a aussi permis d'examiner les moyens pour réduire les inégalités dans la société et améliorer le niveau de vie des populations afin d'éviter le chômage, en particulier chez les jeunes. Il est de ce fait primordial de relever les défis que cause la rapide croissance de la population et donner priorité à l'amélioration des habitats et à la disponibilité des produits de première nécessité tels que l'eau, l'assainissement, l'électricité, et enfin assurer la sécurité et la protection sociales.

L'accent a également été mis sur la nécessité de mettre un terme à la migration des jeunes en recherche de travail au Moyen-Orient, en Europe et aux États-Unis. Le potentiel inexploité de l'Afrique est immense et peut répondre à la diversité des besoins des jeunes et autres groupes. Les activités du programme de l'Institut contribueront à réorienter la mentalité des jeunes vers des projets utiles qui leur permettront de vivre une vie de qualité dans leur propre pays. Les gouvernements africains doivent investir dans l'exploitation des ressources naturelles de l'Afrique au profit de l'Afrique. L'avenir condamnera la génération actuelle si aucun effort n'est fait dans ce sens.

Atelier de travail entre l'UNAFRI et la Faculté de Droit de l'Université de Birmingham, tenu le 11 juillet 2023

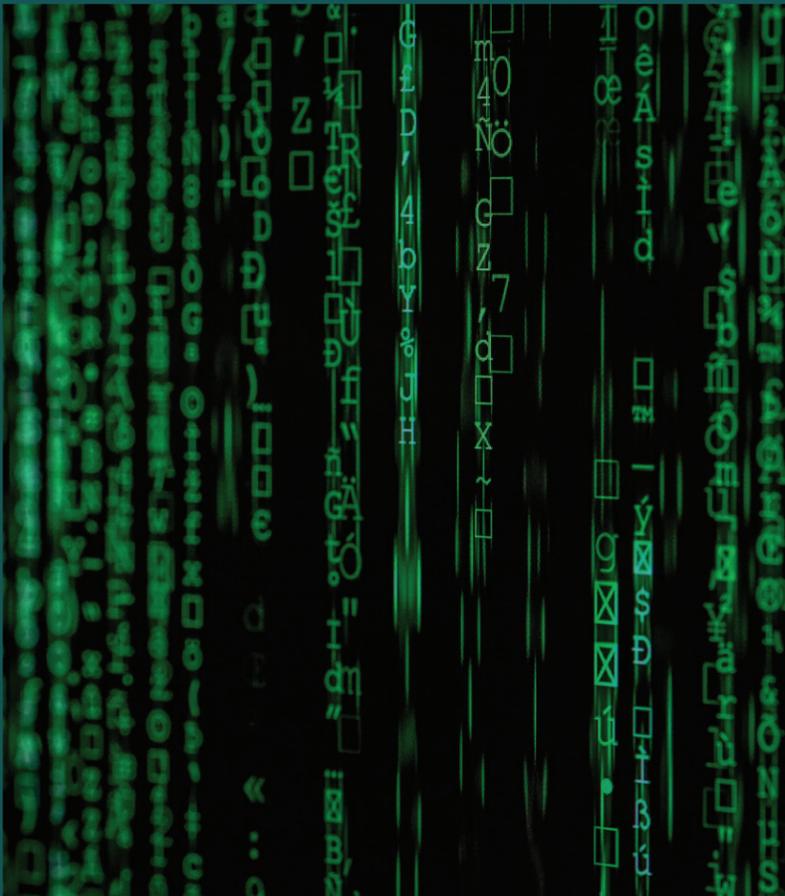
L'Université de Birmingham a organisé en collaboration avec l'UNAFRI un atelier de travail pour préparer une conférence continentale sur les approches autochtones de la réglementation des actifs numériques et de l'intelligence artificielle en Afrique qui se tiendra à Kampala en 2025. Ladite conférence portera aussi sur la réglementation des technologies de registre distribué (Déclaration de Kampala de 2017) et des enseignements tirés de la réglementation de l'intelligence artificielle en Afrique. L'atelier a également permis d'évaluer la politique Fintech (2019) qui a été présenté au Ministère des Finances par le groupe de travail dont fait partie l'UNAFRI.

L'atelier a eu lieu à l'hôtel Protea Skyz à Naguru, Kampala. Y ont participé des représentants des organisations suivantes: Financial Intelligence Authority, Makerere University, Uganda Revenue Authority, Astral Advocates, UNAFRI, KTA Advocates, Personal Data Protection Office (PDPO), Office of the Directorate of Public Prosecution (ODPP).

Le Directeur de l'UNAFRI, Dr KITIO Édouard, dans son discours, a remercié Dr Maureen Mapp de l'Université de Birmingham sur leur partenariat. Il a en outre expliqué aux participants, le rôle de l'UNAFRI dans la mise en œuvre d'activités de recherche, de formation et de de conseil en matière de prévention du crime et de justice pénale. Il a ajouté que bien que la révolution numérique soit salubre, elle est source de nombreux risques d'insécurité, notamment en matière de criminalité transnationale organisée comme les activités de terrorisme, de trafic illicite d'armes à feu, de blanchiment d'argent et de cybercriminalité. Il a donc appelé les institutions à déployer des efforts concertés pour lutter contre ces vices, en particulier grâce à une réglementation appropriée.



Le Secrétariat de l'UNAFRI fait procéder à la reconstruction de la ligne de connexion Internet pour faciliter la mise en œuvre des activités



Le 23 août 2023, le Directeur de l'UNAFRI a reçu au Secrétariat de l'Institut une équipe technique afin de booster la connexion internet en usage depuis une décennie. L'institution opérait avec une connexion internet devenue obsolète. Les employés s'étaient habitués à une lenteur de connexion et aux interruptions fréquentes. Les réunions sur Zoom étaient souvent accompagnées de perturbations, tandis que les transferts de données critiques prenaient trop de retard. Le Directeur a donc convoqué une réunion avec une équipe technique pour évaluer l'infrastructure existante, identifier les points faibles et élaborer un plan pour moderniser la connexion internet de manière globale.

La rénovation de la ligne du réseau Internet a duré près de trois semaines et a permis d'avoir une connexion à haut débit appropriée pour le fonctionnement du service et la mise en œuvre des activités en ligne. L'impact a été immédiat et significatif. Les employés ont constaté une augmentation sensible de leur productivité, car ils peuvent désormais travailler sans stress lié à la qualité de la connexion. Les réunions sur Zoom et autres activités virtuelles sont désormais plus fluides, avec une vidéo de haute qualité et une audio claire, favorisant une meilleure communication au sein et à l'extérieur de l'institut.

Réunion du Conseil d'Administration de "International Scientific and Professional Advisory Council of the United Nations Crime Prevention and Criminal Justice Programme" (ISPAC)

L'UNAFRI a été invitée à participer à l'Assemblée de l'ISPAC via zoom, qui s'est réunie le 17 juillet 2023 pour renouveler le statut des membres élus de son Conseil d'administration. La réunion a porté sur les stratégies visant à renforcer la collaboration au sein du réseau des instituts pour la prévention du crime et la justice pénale (PNI) afin de mener à bien les projets adoptés. Il est évident que la capacité de mise en œuvre des projets du PNI peut varier en fonction des ressources disponibles de chaque institution. Une collaboration étroite entre les instituts dans le cadre de la mise en œuvre des projets et programmes est donc nécessaire.

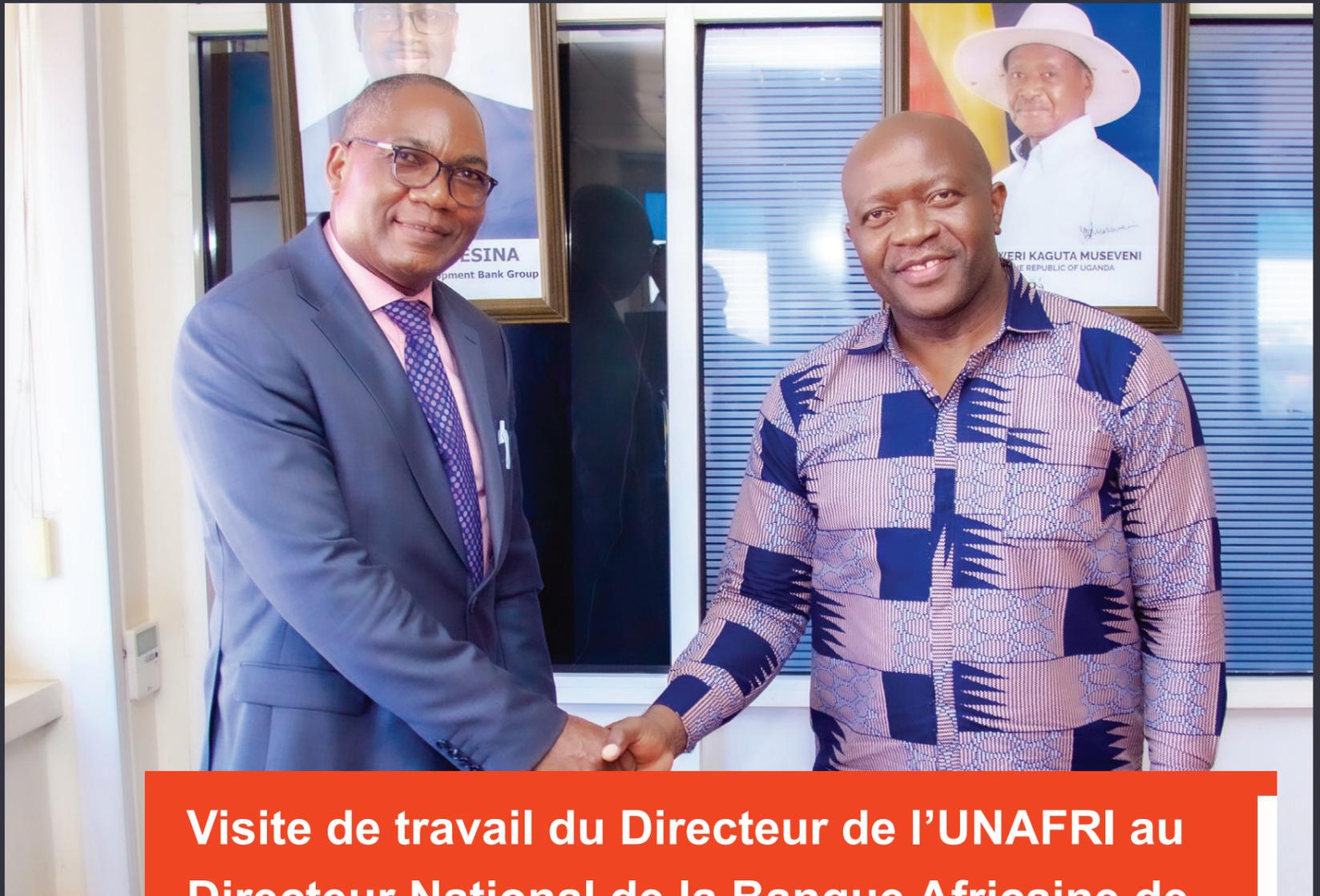
L'ISPAC a présenté un aperçu des activités mises en œuvre au cours de la période 2022-2023. La priorité a été donnée aux activités liées au trafic des biens culturels, à la criminalité économique, à la responsabilité pénale des entreprises et aux crimes environnementaux. Ces sujets seront au centre des discussions lors du 15e Congrès des Nations Unies pour la prévention du crime et la justice pénale.

Les membres du réseau PNI pourraient avoir un intérêt à explorer une collaboration avec l'ISPAC sur des projets d'intérêt mutuel dans les domaines susmentionnés. À cet égard, l'Université arabe Naif des sciences de sécurité, - Riyad, Arabie saoudite (NAUSS) a proposé d'organiser un événement regroupant les membres du réseau PNI.

L'importance de la bonne gouvernance a été soulignée en tant qu'outil vital dans l'orientation et la surveillance de la mise en œuvre des programmes. La nécessité d'un professionnalisme dans la sélection des membres du Conseil de Direction était cruciale. En raison de leurs performances les membres actuels du Conseil, ont été réélus pour poursuivre leurs fonctions.



La librairie de l'UNAFRI



Visite de travail du Directeur de l'UNAFRI au Directeur National de la Banque Africaine de Développement le 19 juillet 2023

La Banque Africaine de Développement est une institution financière qui est chargée de promouvoir le développement économique et le progrès social dans les pays africains à travers la promotion des investissements.

L'objectif principal de l'UNAFRI est de promouvoir le développement socio-économique des pays africains en soutenant et en encourageant l'intégration des mesures de prévention du crime dans les mécanismes de planification nationale des gouvernements africains. Le développement doit être protégé contre les défis qui autrement, compromettraient sa croissance constante. La criminalité menace la paix et la sécurité sur le continent, ce qui porte atteinte à la bonne gouvernance et érode l'État de droit. L'instabilité causée par les conflits est un obstacle important au développement dans tous les secteurs de la vie. Le développement économique et l'amélioration des conditions de vie réduisent les risques de délinquance.

En raison de la similitude des objectifs de leurs deux Institutions, le Directeur de l'UNAFRI et le Directeur national de la BAD se sont rapprochés pour étudier les perspectives d'un partenariat en vue de booster les activités de l'UNAFRI.

Le Directeur National de la BAD, Mr. Augustine Kpehe Ngafulan a remercié le Directeur de l'UNAFRI d'avoir envisagé un partenariat avec la Banque, mais a relevé que dans le programme d'activités en cours, les possibilités de financement des projets en lien avec la prévention du crime et la justice pénale sont difficilement envisageables. Il a cependant tenu à rappeler qu'il pourrait mettre l'UNAFRI en contact avec certains partenaires, pour une assistance financière éventuelle.



Visite de travail d'une délégation de la Financial Intelligence Authority (FIA) à l'UNAFRI le 19 juillet 2023

Le Directeur de l'UNAFRI, Dr. Kitio Édouard a reçu au siège de l'institut à Naguru une délégation des responsables de la Financial Intelligence Authority (FIA). Cette dernière était composée de M. Cyrus Barigye - Directeur des Systèmes ICT et de la Sécurité, Mme Margaret Nabukeera, Juriste à la FIA, ainsi que M. Ivan Bwire.

Les responsables de l'UNAFRI et de la FIA ont échangé sur les possibilités d'organiser des activités conjointes sur des programmes communs afin de renforcer leurs liens de coopération. La sophistication du niveau de criminalité nécessite une approche institutionnelle harmonisée pour plus d'efficacité et d'efficience. La FIA dispose des compétences qui devraient être exploitées pour intervenir de manière proactive face à la criminalité technologique.

Le blanchiment d'argent a été identifié comme une source majeure de financement d'activités illicites, notamment dans le domaine de la criminalité transnationale organisée. La lutte contre ce problème sécuritaire exige une sensibilisation accrue et une formation appropriée des autorités en charge de l'application

des lois. L'expérience de l'UNAFRI en matière de formation et de renforcement des capacités revêt à cet égard une importance capitale.

Grâce à ses innovations, la FIA s'est spécialisée dans la lutte contre les transactions numériques illicites qui alimentent le terrorisme et d'autres crimes transnationaux organisés. La FIA a mis en place des stratégies proactives visant à endiguer toutes les pratiques directement ou indirectement liées au blanchiment d'argent. Ces mesures sont conformes à la pratique internationale et renforcent le devoir de vigilance des responsables d'établissements financiers et assimilés dans les transactions bancaires.

La synergie entre l'UNAFRI et la FIA leur permet alors d'échanger leurs expériences afin de renforcer le dispositif de veille juridique par la formation et le renforcement des capacités des acteurs. Un mémorandum d'entente est envisagé entre les deux institutions pour définir les conditions d'une meilleure collaboration.



L'UNAFRI FAIT FACE AUX COUPURES INTEMPESTIVES D'ÉLECTRICITÉ

Pour faire face aux multiples coupures d'électricité qui entravent le bon fonctionnement de l'UNAFRI, le Secrétariat a procédé le 16 août 2023 à l'acquisition d'un générateur de puissance 20 KVA. Cet appareil est venu à point nommé puisque depuis mai 2016, l'Institut organise des conférences internationales en ligne sur Zoom, sa plate-forme de visioconférence. Les perturbations causées par de nombreuses coupures de courant électrique étaient de nature à décourager les participants en ligne. Désormais, non seulement la continuité du service sera garantie, mais aussi l'Institut gagnera en crédibilité face aux partenaires qui utilisent souvent ses facilités.





PROTECTION DE LA DIGNITÉ ET DE L'INTÉGRITÉ DES ENFANTS SUR LE CYBERSPACE : LE CAMEROUN FAIT FIGURE D'EXEMPLE

Par Dr Édouard KITIO, Magistrat Hors Hiérarchie, Directeur de l'UNAFRI

Le 25 juillet 2023, le Chef de l'État camerounais, son Excellence Paul BIYA a promulgué la loi n° 2023/009 du 25 juillet 2023 portant Charte de protection des enfants en ligne au Cameroun. Elle s'applique à toutes les activités impliquant les enfants dans le cyberspace. Ce texte de 49 articles vise à protéger les enfants contre de nombreuses dérives observées sur les publications en ligne, susceptibles de compromettre l'avenir des enfants. L'enfant est défini dans le texte comme toute personne âgée de moins de dix-huit (18) ans. Le cyberspace quant à lui est défini comme le réseau mondial associant des ressources de télécommunications, des ordinateurs serveurs et des clients, destiné à l'échange de messages électroniques, d'informations multimédias et de fichiers et utilisant un protocole commun permettant l'acheminement de messages en paquets indépendants. Le rôle des pouvoirs publics et du secteur privé est prépondérant sur les mécanismes de protection (I), et les responsabilités des opérateurs sont assorties de sanctions (II).

I- Du rôle des pouvoirs publics et du secteur privé

Le chapitre 2 de la loi traite du rôle des pouvoirs publics (A) et du secteur privé (B).

A- L'action des pouvoirs publics

Les pouvoirs publics veillent à la mise en place d'un cadre adéquat pour l'utilisation sécurisée d'internet par les enfants. À ce titre le Ministère en charge des Télécommunications en collaboration avec les autres administrations concernées, élabore et met en œuvre un Plan d'Action National de Protection des Enfants en Ligne. Ce plan d'action vise notamment à :

- garantir à l'enfant un accès sécurisé à l'internet pour son

apprentissage, le développement de ses potentiels et son épanouissement ;

- sensibiliser les acteurs de la chaîne de protection des enfants contre les effets pervers de l'Internet ;

- prendre en compte la protection de l'enfant dans le traitement et la diffusion des informations par les professionnels de l'audiovisuel.

La mise en œuvre de ce plan d'action exige une action concertée des ministères en charge des Télécommunications, de l'Éducation et de la Jeunesse, de la Femme et de la Famille, et des Affaires sociales. Cette collaboration tourne autour de la formation et de la sensibilisation.

Les actions de formation s'adressent non seulement aux enfants, mais aussi aux parents, éducateurs et personnels des affaires sociales. À cet effet, les responsabilités sont bien réparties. Les ministères en charge de l'Éducation et de la Jeunesse travaillent en collaboration avec le ministère en charge des Télécommunications pour mettre en place des curricula de formation sur l'utilisation responsable d'Internet et des réseaux sociaux avec un accent particulier sur la protection des enfants (art. 6). Le ministère en charge de la Femme et de la Famille en collaboration avec le ministère en charge des Télécommunications, élaborent des modules de formation des parents à l'utilisation d'Internet à dispenser dans le cadre des programmes de parentalité positive (art.7). Le ministère en charge des Affaires Sociales pour sa part se charge d'offrir au personnel intervenant dans la prise en charge des enfants une formation appropriée en matière de prévention, de détection et de prise en charge des abus dont peuvent être victimes les enfants en ligne (art.8).

Les actions de sensibilisation requièrent l'implication du

ministère en charge de la Communication. Ce dernier est chargé de sensibiliser les médias et s'assurer que ceux-ci offrent des contenus appropriés aux enfants (art.9). Cette action est renforcée par l'organe de régulation des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC). Cet organe est habilité à déployer les moyens préventifs et répressifs nécessaires à la protection des enfants dans le cyberspace national (art.10).

B- L'action du secteur privé

Avec la libéralisation du secteur de la communication, plusieurs acteurs privés offrent des informations au public sans parfois tenir compte de la vulnérabilité de certaines couches sociales. Les enfants sont souvent pris au dépourvu face à des contenus indignes et irrespectueux de leur jeune âge. La protection des enfants en ligne par le législateur camerounais n'a pas oublié cette donnée. La collaboration du secteur privé avec les pouvoirs publics est requise pour rendre le cyberspace national plus sécurisé pour les enfants, notamment en respectant leurs droits, en contribuant à leur formation et à celle de leurs familles et communautés. Le non-respect de leurs obligations par les fournisseurs d'accès Internet engage leur responsabilité et les expose à des sanctions diverses.

II- De la responsabilité et des sanctions

Les opérateurs de cyberspaces engagent leur responsabilité sur les contenus diffusés et encourent des sanctions administratives et pénales en cas de violation des prescriptions légales.

A- Responsabilité des fournisseurs d'accès

La responsabilité des intervenants dans le cyberspace est déterminée avec précision et des sanctions prévues. À la demande des autorités compétentes, ceux-ci peuvent suspendre l'accès à Internet ou leur contenu à un consommateur qui est à l'origine de la publication d'un contenu portant atteinte à la dignité ou à l'intégrité des enfants. Les fournisseurs d'accès à Internet ont l'obligation de porter à la connaissance des autorités compétentes tous les actes constitutifs de pédopornographie et de suspendre des sites identifiés comme portant atteinte à la dignité et à l'intégrité des enfants.

La publicité en ligne ne doit pas, sauf motif légitime, présenter des enfants en situation de vulnérabilité. Elle ne doit en aucun cas exploiter l'inexpérience ou la naïveté des enfants. Par ailleurs, la publicité en ligne qui s'adresse aux enfants ne doit en aucun cas compromettre leur éducation, ni présenter des caractères susceptibles de leur causer un dommage physique ou moral. En plus, elle ne doit pas

exploiter, altérer ou tendre à ruiner la confiance ou le respect que les enfants ont envers leurs parents, leurs éducateurs ou d'autres personnes ayant en charge leur formation morale ou intellectuelle.

Les fournisseurs d'accès à Internet doivent mettre en œuvre des bonnes pratiques dans le cyberspace, notamment en élaborant des guides d'accès et d'orientation sur les contenus et les activités pouvant porter atteinte à la dignité et à l'intégrité des enfants. Ils mettent aussi en œuvre des dispositifs de contrôle parental et des procédures et moyens permettant d'assurer ce contrôle.

B- Aperçu des sanctions encourues

Les sanctions administratives et pénales sont prévues en cas de violation des obligations prescrites par la loi. Les mesures administratives consistent à mettre fin à l'atteinte à l'intégrité ou à la dignité de l'enfant, la mise en demeure de se conformer aux prescriptions légales, et en cas d'inobservation de la mise en demeure, l'obligation de payer une pénalité comprise entre un million et dix (10) millions de FCFA (art.29).

Sur le plan répressif, les articles 33 et suivants de la loi édictent des incriminations et des sanctions applicables aux auteurs d'infractions contre la dignité et l'intégrité de l'enfant, commises par voie d'Internet.

Les peines sont particulièrement sévères à l'encontre de ceux qui publient des contenus à caractère sexuel.

Ainsi, l'article 41 punit d'un emprisonnement de dix (10) à vingt (20) ans et d'une amende de dix millions (10.000.000) à vingt millions (20.000.000) de francs CFA, ou de l'une de ces deux peines seulement, celui qui commet par voie de communications électroniques un outrage à la pudeur sur un enfant.

L'article 43 punit d'un emprisonnement de cinq (05) à dix (10) ans et d'une amende de cinq (5) millions à dix (10) millions de francs CFA, ou de l'une de ces deux peines seulement, celui qui fixe, enregistre, diffuse, transmet à titre onéreux ou gratuit par voie de communications électroniques ou d'un système d'information, un contenu à caractère sexuel impliquant un enfant. La même peine s'applique à toute personne qui offre ou rend disponible un contenu à caractère sexuel impliquant un enfant. Ces peines sont doublées en cas de récidive.

Plusieurs autres infractions sont prévues par le texte, montrant bien que le Cameroun a vraiment décidé de lancer la croisade contre les dérives des réseaux sociaux. Il reste à veiller au respect scrupuleux du texte afin que la morale puisse revenir en famille et dans la société.

Visite de travail du Directeur de l'UNAFRI à la Commission des Droits de l'Homme de l'Ouganda (UHRC) le 20 juillet 2023

Le Directeur de l'UNAFRI, Dr Kitio Édouard, a rendu une visite de travail à la Présidente de la Commission Ougandaise des Droits de l'Homme, Mme Mariam Wangadya. La visite avait pour but de consolider les relations existantes entre les deux institutions, à travers des perspectives de collaboration sur des programmes thématiques identifiés.

Les activités antérieures de l'UNAFRI (2021) montrent les avantages et l'importance d'une collaboration inter-organisationnelle sur des projets similaires. Il est important de souligner que les droits de l'homme et la prévention du crime sont au centre des activités de l'UNAFRI et constituent le cœur des programmes de l'UHRC. La proposition de partenariat entre les deux institutions fait partie du programme de l'UNAFRI qui vise à créer et à renforcer les relations avec un certain nombre de parties prenantes du secteur de la justice pénale en Afrique et dans le reste du monde.

Dans le domaine de la formation, l'UNAFRI entend proposer des programmes complets qui intégreront des plans d'action et répondront aux préoccupations des deux institutions.

Bien que l'UHRC ait dispensé des cours sur les droits de l'homme à l'armée, à l'administration pénitentiaire et à la police, le Directeur de l'UNAFRI a relevé l'importance de mutualiser les efforts pour mettre en œuvre des programmes de formation impliquant les deux institutions pour plus d'efficacité.

Le besoin de formation fait suite à la demande et aux rapports parvenus à l'UHRC concernant les violations des droits des individus par les agents d'État.

Le renforcement des capacités des fonctionnaires en charge de l'application des lois devrait se faire de manière cohérente entre les Institutions de formation afin d'éviter des redondances pouvant affecter l'engouement des participants. Par ailleurs, la mutualisation des compétences permet d'assurer la meilleure qualité des formations et d'atteindre de bons résultats.

À la fin des échanges, le Directeur de l'UNAFRI et la Présidente de la Commission des Droits de l'Homme ont convenu de signer un mémorandum d'entente pour matérialiser la coopération entre les deux institutions.



Visite de travail de la délégation de l'Université Centrale de la Caroline du Nord au Directeur de l'UNAFRI le 24 juillet 2023



Le Directeur de L'UNAFRI, Dr Édouard Kitio a reçu au secrétariat de l'institut à Naguru, une délégation de L'Université Centrale de la Caroline du Nord aux États-Unis conduite par Dr Harvey L. McMurray, Professeur de Justice Pénale au Département de Justice Pénale et Directeur Général de l'Institute for Homeland Security & Emergency Management.

L'objet de cette visite était d'examiner les perspectives d'une coopération dans le domaine de la lutte contre la violence communautaire, l'endoctrinement des jeunes vers la radicalisation, l'extrémisme, la gestion des urgences, ainsi que d'autres projets liés au mandat des deux institutions. Les discussions ont également porté sur la mise en œuvre des activités identifiées sur la base d'une responsabilité partagée, y compris les stratégies de mobilisation des ressources nécessaires à leur financement. Les discussions sont toujours en cours et la signature d'un mémorandum d'entente est en vue.



Visite de travail du Directeur de l'UNAFRI à l'Ambassade des États-Unis d'Amérique en Ouganda le 03 août 2023

Lors de cette visite de travail, le Directeur de l'UNAFRI Dr Édouard Kitio a rencontré le chef de la section politique et économique, Mr. Jamal Jafari et le chef adjoint de la section politique et économique, Mr. Carlton Philadelphia.

Les discussions ont porté sur les défis sécuritaires auxquels est confronté le continent africain et la nécessité pour l'UNAFRI de jouer son rôle au profit des États africains.

Il a été noté avec plaisir que tout comme l'UNAFRI, le Gouvernement Américain soutient les projets de lutte contre le trafic illégal d'armes à feu et de drogues, en particulier dans les écoles/établissements d'enseignement supérieur. Le Gouvernement Américain soutient aussi la justice pour mineurs, le respect des droits de l'homme, la lutte contre le crime environnemental, et aide globalement les États africains à lutter contre la criminalité transnationale organisée.

Grâce à la coopération internationale, des mesures durables seront nécessaires pour vaincre les menaces transnationales notamment renforcer les institutions de sûreté publique, de sécurité et de justice pénale, et la promotion des valeurs universelles à travers une politique solide dans les domaines de l'extradition et de l'entraide judiciaire.

Visite de travail du Doyen de la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Makerere au Secrétariat de l'UNAFRI le 3 août 2023

Cette réunion avait pour objectif de créer un meilleur cadre de travail entre la Faculté des Sciences Sociales de l'Université de Makerere et l'UNAFRI. La délégation provenant de l'université comprenait le Doyen Dr Justus Twesigye, le professeur Peter Atekyereza et Mr Gordon Ainebyona, tandis que la délégation de l'UNAFRI était composée du Directeur, Dr Kitio Édouard, Maître Andrew Munanura, Responsable de la formation, et de M. Patrick Mwaita, Responsable des programmes de recherche et formation.

Des domaines d'intérêt commun ont été soulevés et discutés, notamment le développement des capacités par le biais de la formation et de la recherche. Les responsables des deux institutions ont souligné l'importance de l'utilisation immédiate des informations qui proviennent des recherches et leurs impacts dans l'élaboration des politiques et des réformes législatives et réglementaires.

Il a été proposé de relancer la revue africaine de l'institut sur le crime et la justice pénale. Cette revue contribuait à diffuser des articles utiles sur divers aspects ainsi que des conclusions d'experts et d'universitaires en criminologie et justice pénale. Une collaboration sur la mise en œuvre de certains projets tel que la réinsertion sociale («From Prison Back Home»), pourrait être envisagée. En ce qui concerne cette question de réinsertion sociale des ex-prisonniers, les étudiants de la Faculté de Makerere pourraient contribuer à la mise en œuvre des besoins identifiés, tandis que les experts de la Faculté pourraient guider le personnel pénitentiaire dans le processus de réhabilitation à travers des entretiens, des programmes de renforcement des capacités et des conférences. Il est important de souligner que le service social est généralement considéré comme un élément clé dans le processus de réintégration des anciens détenus dans la communauté. Lorsque ce service est bien fait, il contribue largement à réduire la récidive, ce qui influence positivement le budget de gestion des prisons. Au Japon,

l'UNAFRI a travaillé avec des étudiants en sciences sociales qui ont joué un rôle crucial dans la prévention de la récidive. C'est un projet qu'ils ont géré avec succès et qui peut être réitéré dans d'autres juridictions. En plus de cela, l'UNAFRI est en train de créer une banque de données d'experts en matière de prévention du crime et de justice pénale. La Faculté des sciences sociales et les autres facultés compétentes de l'Université de Makerere pourraient jouer un rôle important dans ce processus. Ces experts joueront un rôle essentiel dans la réalisation des projets sur le terrorisme, les droits de l'homme et l'État de droit qui ont été soulignés lors du 14e Congrès sur la prévention du crime et la justice pénale.

Il existe de nombreux domaines inexplorés et inexploités dans le secteur public, qui seraient utiles dans l'orientation des directives politiques au profit des gouvernements. La Faculté offre dans ce contexte des articles, des présentations, des cours aux militaires, à la police et à d'autres organismes chargés de l'application de la loi, ainsi qu'aux juristes, sur les aspects critiques de l'administration publique et de la conduite des affaires publiques sur la base de l'éthique et du professionnalisme. Les cours de psychologie, sociologie, criminologie contemporaine, économie, et d'anthropologie ont été appréciés par les apprenants des forces armées ougandaises. Ces cours ont mis l'accent sur la transformation sociale, ils ont remédié les tendances d'exclusion affectant les jeunes et renforcé la connaissance des normes morales de la société.

Les domaines nécessitant une collaboration conjointe ont été identifiés, notamment sur l'impact des drogues dans les écoles et les établissements d'enseignement supérieur ainsi que le besoin de créer de nouvelles initiatives pour s'occuper des victimes et des témoins d'actes criminels.

Pour finir, il a été convenu qu'un mémorandum d'entente sera signé pour la mise en œuvre des programmes conjoints.





Visite du Haut-Commissaire du Pakistan en Ouganda à L'UNAFRI le 08 août 2023

Le Directeur de l'UNAFRI, Dr Kitio Édouard a reçu le Haut-Commissaire de la République du Pakistan, S.E Muhammad Hassan Wazir le 08 août 2023 au Secrétariat de l'Institut à Naguru. La réunion avait pour objectif d'informer le Haut-Commissaire des activités de l'UNAFRI et envisager les perspectives d'établissement des relations de coopération avec l'Ambassade du Pakistan.

Dans son mot de bienvenue, le Directeur a donné un aperçu du mandat et des objectifs de l'UNAFRI. Il a également décrit certains programmes qui ont déjà été mis en œuvre et leur importance dans la réalisation des objectifs fixés par les Nations Unies en vue du développement durable. Ces programmes sont financés par les contributions financières des États membres et les accords de coopération avec les instituts partenaires. En ce qui concerne les programmes qui n'ont pas encore été mis en œuvre, le Directeur a demandé l'assistance du Haut-Commissaire afin de renforcer la capacité de l'Institut lors de ses interventions dans les pays Africains notamment dans le domaine de la prévention du crime et de la justice pénale.

Le Directeur a également informé le Haut-Commissaire des relations entre l'ONU et l'UNAFRI, et pour finir a remercié le Haut-Commissaire d'avoir honoré son invitation.

Le Haut-Commissaire a été heureux de rencontrer le Directeur et de voir que le Secrétariat dispose de vastes bureaux pour la formation et la recherche. Il a noté avec satisfaction les publications de l'Institut qui permettent d'assurer la visibilité de ses activités au profit des États membres.

Il a affirmé qu'en peu de temps passé en Ouganda, il a été témoin d'un grand potentiel de développement dans un certain nombre de domaines. Le Haut commissaire a par ailleurs souligné que son pays avait développé une nouvelle initiative diplomatique visant à établir des relations avec les pays Africains, la politique du Pakistan étant de profiter de l'énorme potentiel économique qu'offre ce continent. Il a mentionné que cinq missions diplomatiques avaient été ouvertes dans divers pays africains et que l'intention du gouvernement du Pakistan est de se concentrer davantage sur le renforcement des relations bilatérales et multilatérales avec l'Afrique.

Selon le diplomate, l'Afrique est plus proche du Pakistan que du monde occidental et du Japon, et il est de l'intérêt du Pakistan de mettre à profit cette proximité pour soutenir les pays africains dans leurs efforts de développement. Les Pakistanais vivent paisiblement en Afrique et surtout en Ouganda où il y a plus de Pakistanais résidents (environ sept mille) que dans tout autre pays africain notamment le Malawi, le Kenya, la Côte d'Ivoire et le Ghana.

Le Pakistan possède de nombreux avantages, dont certains peuvent être mis à la disposition de l'Afrique pour exploiter ses vastes eaux et rivières, son littoral et ses villes, les ressources naturelles, y compris le potentiel minier.

La classe moyenne en croissance du Pakistan représente un puissant moteur de transformation socio-économique en Afrique. Grâce aux investissements en Afrique, les entreprises pakistanaises, en particulier les entreprises agro-industrielles stimulent la croissance et créent des emplois à travers la fabrication, la vente au détail, la santé, la technologie de l'information, l'exploitation minière, la science et l'éducation. L'économie informelle est également dynamique.

Le Pakistan a fait d'énormes progrès dans le rétablissement de la stabilité macroéconomique, condition essentielle aux succès économiques. Le Pakistan et l'Afrique sont géographiquement bien placés pour tirer profit de leurs avantages mutuels.

Le Pakistan a la capacité d'expertise, tandis que l'Afrique a les ressources pour l'exploitation, et les deux sont stratégiquement situés pour se connecter avec les plus grandes économies, la Chine et l'Inde. Tout cela présente une bonne opportunité et une plate-forme bénéfique pour les peuples d'Afrique et du Pakistan.

En ce qui concerne les besoins de l'UNAFRI, les universités pakistanaises seront ravies de fournir leurs expertises dans les domaines identifiés par le biais de programmes conjoints. Le Pakistan est en mesure de travailler avec l'UNAFRI en lui fournissant des experts en renforcement des capacités, ainsi que de partager des connaissances sur les meilleures pratiques pour lutter contre le terrorisme, renforcer l'application de la loi, les enquêtes, les exigences judiciaires et correctionnelles.

Les défis de la traite des êtres humains ont suscité de vives inquiétudes au Haut-Commissaire, qui a demandé l'avis de l'UNAFRI sur la question. Le Directeur de l'UNAFRI l'a informé que l'Institut a la capacité d'entreprendre une étude sur la question en fonction des moyens disponibles. Le résultat d'une telle étude pourrait servir à orienter les politiques dans la prise des décisions. Le Haut-Commissaire a assuré le Directeur de sa volonté d'aider l'UNAFRI dans la mesure du possible.





«Violation des droits humain en Ouganda : Le Gouvernement indemnise les victimes»

Selon le quotidien New Vision du 18 août 2023, le gouvernement ougandais a pris une mesure louable en accordant une compensation financière à 88 individus qui ont été victimes d'abus sur leurs droits humains, perpétrés par des fonctionnaires et autres agents de sécurité. Cette action représente une étape importante vers la reconnaissance de la responsabilité des agents publics en la matière. Par cet acte salubre, le gouvernement montre sa bonne foi à l'égard des institutions internationales et atteste que les violations des droits humains résultent des agissements malheureux de quelques fonctionnaires et non des directives gouvernementales. En tout état de cause, les forces de maintien de l'ordre sont tenues d'agir conformément aux conventions internationales ratifiées par l'Ouganda. Les violations des droits humains constituent des infractions pénales et appellent l'intervention de l'État pour y mettre fin.

D'après le rapport de Human Rights Watch de mars 2022, l'Ouganda lutte contre les abus des droits de l'homme, commis par les agents de sécurité tenus responsables de divers crimes contre des individus sans défense. Ces violations comprennent des cas de torture, d'exécutions illégales, d'incarcérations arbitraires sans inculpation, etc. L'action du gouvernement tend à rétablir la confiance entre le citoyen et les autorités, notamment en réprimant les violations des droits humains et en indemnisant les victimes dans la mesure du possible. Le paiement des dommages intérêts

répare les souffrances endurées par ces personnes, et exprime l'engagement de l'État pour une société civilisée et respectueuse des droits fondamentaux des citoyens.

Le processus d'indemnisation impliquera des individus, des entreprises et des organisations qui ont gagné leurs procès devant les juridictions sur la violation de leurs droits fondamentaux par les pouvoirs publics ou les forces de défense.

Toutefois, le paiement des indemnités par l'État ne saurait constituer une caution pour manquer de respect aux agents chargés de l'application des lois. On a en effet souvent noté que certains abus des forces de maintien de l'ordre sont provoqués par des comportements répréhensibles des victimes. Dans un État de droit, si les agents de maintien de l'ordre sont tenus de respecter les droits humains, les citoyens, en retour, doivent également respecter l'autorité établie et éviter des actes susceptibles d'entraîner la violation de leurs droits.

L'engagement du gouvernement ougandais pour le respect des droits de l'homme démontre son adhésion au principe de bonne gouvernance fondée sur l'État de droit. La réponse du gouvernement sert d'exemple de bonnes pratiques pour d'autres pays confrontés à des problèmes similaires. Elle souligne l'importance cruciale de reconnaître les torts passés, de les réparer, de favoriser la guérison et d'empêcher de nouvelles violations des droits de l'homme.

Visite de travail du Directeur de l'UNAFRI au Commissariat Général des Prisons en Ouganda le 10 août 2023



La rencontre entre le Directeur de l'UNAFRI, Dr Kitio Édouard et le Commissaire Général des prisons Can. Dr Johnson Byabashaija, a été une opportunité pour consolider les relations existantes, évaluer les programmes qui ont été conjointement mis en œuvre dans le passé et envisager les meilleures perspectives pour l'avenir des deux institutions.

Il est de plus en plus nécessaire de renforcer les capacités des systèmes de justice pénale afin de faciliter les réformes dans l'administration pénitentiaire, tout en priorisant les droits de l'homme et le bien-être des détenus. De ce fait, l'UNAFRI s'emploiera à

renforcer les capacités du personnel pénitentiaire ougandais en vue d'un meilleur respect des droits des détenus. Il s'agit de permettre en particulier au personnel d'acquérir de nouvelles connaissances et d'adopter de bonnes pratiques dans la gestion des détenus. Il est envisagé que cette intervention puisse servir de base à la mise en œuvre d'un ensemble de programmes visant à transformer en profondeur l'administration de la justice et la promotion des droits de l'homme.

Le Directeur a souligné que l'Institut travaille en collaboration avec des organisations internationales ayant des mandats similaires. Il a aussi mentionné que l'Institut dispose d'une bibliothèque bien approvisionnée, avec des documents provenant de différents pays et que cette bibliothèque est ouverte aux chercheurs, universitaires et parties intéressées.

Le Commissaire Général a informé le Directeur de l'Institut, que l'Ouganda a un bon système de réintégration et un très faible taux de récidive.

Appréciant les efforts de l'Ouganda en cette matière, le Directeur de l'UNAFRI a déclaré en retour, que la communauté avait besoin d'être formée et sensibilisée sur le retour des ex-prisonniers. Il a aussi ajouté qu'il était nécessaire d'avoir un cadre juridique pour les comités de suivi, qui facilitent la réhabilitation et la réintégration des ex-prisonniers.

Les deux responsables se sont engagés à poursuivre et renforcer les relations de travail déjà existantes afin d'améliorer le traitement des détenus, faciliter leur réinsertion sociale et servir de modèle pour les autres pays.



Visite de travail du Directeur de l'UNAFRI chez la Coordinatrice Résidente des Nations Unies le 24 août 2023

Les Nations Unies ont la responsabilité mondiale, entre autres, de maintenir la paix et la sécurité internationale, de protéger les droits de l'homme et de soutenir le développement durable. Pour s'acquitter de cette responsabilité, elles reconnaissent l'importance des mécanismes de coopération régionaux et interrégionaux. Dans cette optique, divers mandats législatifs ont créé un certain nombre d'institutions. L'UNAFRI fait partie du réseau d'instituts créés par le Secrétariat des Nations Unies, en accord avec les États membres, pour aider la communauté internationale à renforcer la coopération internationale dans le domaine crucial de la prévention du crime et de la justice pénale aux niveaux mondial, régional et international.

La collaboration entre l'UNAFRI et la Coordination du système des Nations Unies permet d'explorer les voies et moyens de répondre aux défis sécuritaires de l'Afrique, notamment en renforçant l'assise financière de l'Institut.

L'UNAFRI étant l'unique agence spécialisée des Nations Unies dans la région africaine en matière de prévention du crime et de la justice pénale, la collaboration avec le bureau des Nations Unies à Kampala est tout à fait naturelle. Dans ce cadre, le Directeur de l'UNAFRI, Dr Kitio Édouard et la Coordinatrice Résidente des agences des Nations

Unies en Ouganda, Mme Susan Namondo Ngongi ont tenu une séance de travail le 24 août 2023 pour renforcer la coopération entre les deux institutions. Il est important de mentionner que Madame Susan Namondo avait déjà visité l'Institut en février 2023, juste avant la prise de fonctions du Dr Kitio en mars 2023.

Les sujets abordés lors de cette deuxième rencontre portaient en particulier sur :

- a) L'engagement et le dynamisme nécessaires pour aborder un large éventail de questions liées à la prévention du crime et au traitement des délinquants à travers les programmes de formation, des séminaires, des conférences, les études et des recherches sur les tendances de la criminalité dans la région et leur impact sur le développement, ainsi que l'aide à l'élaboration de politiques et de programmes efficaces en faveur des États.
- b) La nécessité de collaborer pour relever les défis en constante évolution en matière de prévention du crime, en mettant l'accent sur les projets en cours dans les deux institutions et sur leurs besoins spécifiques pour une réalisation et une mise en œuvre adéquates.

Les deux parties ont convenu de maintenir des contacts rapprochés pour le suivi des projets communs.



Visite de travail de la Directrice Adjointe du Bureau des affaires Internationales en matière de stupéfiants et d'application de la loi (INL) de l'Ambassade des USA au Kenya au Secrétariat de l'UNAFRI le 28 août 2023

Le Directeur de l'UNAFRI Dr Édouard Kitio a eu l'occasion d'accueillir la Directrice Adjointe de l'INL Mme Parvathy Sankar au Secrétariat de l'Institut à Naguru. Cette dernière est venue spécialement en Ouganda pour discuter avec le Directeur de l'UNAFRI sur les activités en lien avec la criminalité transnationale organisée.

Le Bureau de L'INL a notamment pour mission d'assurer la sécurité en luttant contre la criminalité internationale, les drogues illégales et l'instabilité à l'étranger. En outre, l'INL aide les pays africains à garantir la justice et l'équité en renforçant leurs systèmes de police, de justice et de l'administration pénitentiaire. Ces efforts réduisent le taux de criminalité et de circulation illégale de drogues atteignant les côtes américaines tout en aidant les pays africains à combattre l'insécurité qui freine le développement du continent.

Cette réunion était très importante pour l'UNAFRI en tant qu'entité des Nations Unies, ayant un mandat complémentaire

d'aider la communauté internationale à renforcer la coopération en matière de prévention du crime et de justice pénale à travers l'échange d'informations, la recherche, les formations et les missions consultatives sur demande des États membres.

Le directeur a rappelé le mandat de l'UNAFRI et les activités réalisées depuis le début de l'année en cours, avant d'indiquer son programme d'activités à venir. Il a donné un aperçu de sa vision et a partagé les mesures prises pour réorganiser l'infrastructure de l'institution ainsi que son désir de renforcer les ressources humaines en personnels professionnels.

Mme Parvathy Sankar a informé le Directeur que le Bureau régional de l'INL se trouve au Kenya et que son champ d'action couvre un certain nombre de pays d'Afrique de l'Est. Elle a promis que son Bureau pourrait accorder des financements américains sur des projets de l'UNAFRI en lien avec la criminalité transnationale organisée. Par ailleurs, elle a ajouté que la bonne impression qu'elle a eue de l'UNAFRI, de son management et de ses activités lui permet de défendre la cause de l'Institut et développer des contacts utiles à la mise en œuvre de ses activités.

Visite de travail du Directeur de l'UNAFRI à la GIZ le 11 septembre 2023



Le Directeur de l'UNAFRI, Dr Édouard Kito a eu le plaisir de rencontrer M. James Macbeth Forbes, le Directeur de la coopération allemande en Ouganda, encore appelée GIZ.

Giz est un mécanisme de coopération de la République fédérale d'Allemagne qui propose des services dans le domaine du développement durable et l'éducation internationale. Les principes fondamentaux de la coopération entre l'Ouganda et l'Allemagne portent sur la bonne gouvernance, la transparence et de la responsabilité, le respect des droits de l'homme, y compris les droits des groupes vulnérables et des minorités sexuelles, ainsi que le soutien de la société civile.

La GIZ soutient l'Agenda 2063 de l'Union Africaine (UA), entre autres dans les domaines de la consolidation de la paix et de la prévention des conflits, de la gouvernance et des migrations. La GIZ travaille avec des instituts de recherche, des entreprises et des acteurs de la société civile, favorisant une bonne interaction entre la politique de développement et d'autres secteurs prioritaires. En tant que prestataire de services dans le domaine de la coopération internationale pour le développement durable et de l'éducation internationale, la GIZ s'engage à façonner un avenir meilleur dans le monde entier.

Avec un mandat aussi louable, le directeur de l'UNAFRI a estimé important d'inclure la GIZ dans sa nouvelle vision de collaboration avec toute institution pouvant apporter une aide bénéfique à l'UNAFRI et ses États membres. Le Directeur a relevé qu'en 2018, GIZ anciennement connu sous le nom de GTZ s'est associé à l'UNAFRI et aux Prisons de l'Ouganda dans l'un de ses programmes intitulé «FROM PRISON BACK HOME» qui concerne principalement la réinsertion des ex-prisonniers dans la communauté. Il a également évoqué plusieurs projets qui pourraient intéresser GIZ dans l'application du droit et de la justice.

Le Directeur de la coopération allemande a promis son soutien à l'UNAFRI sur des projets qui rentrent dans le champ de compétence de la GIZ.

La réunion s'est terminée avec l'espoir d'une collaboration future, principalement dans le domaine du développement des compétences.





Visite de travail de la délégation de l'OIM à l'UNAFRI le 14 septembre 2023

Le Directeur de l'UNAFRI, Dr Édouard Kitio a reçu au siège de l'institut à Naguru une délégation de l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM). La délégation était conduite par M. Richard M Kavuma, responsable de l'information publique et Ag. Responsable IBG.

En tant qu'agence des Nations Unies, l'OIM travaille avec la communauté internationale pour aider à relever les défis opérationnels de la migration, à faire progresser la compréhension des problèmes de migration, à encourager le développement social et économique par la migration et à défendre le bien-être et les droits fondamentaux des migrants. Les activités de l'OIM comprennent entre autres: la promotion du droit international sur la migration, les débats et les directives politiques, la protection des droits des migrants, la santé des migrants etc.

L'OIM, en partenariat avec le Bureau des affaires internationales en matière de stupéfiants et d'application de la loi (INL), mène un certain nombre de projets qui intéressent l'UNAFRI dans la lutte contre la Criminalité Transnationale Organisée (CTO) dans la région, avec un accent particulier sur le lac Victoria.

Le lac Victoria constitue une ressource très utile dans la région, mais facilite malheureusement un grand nombre de délits tels que le trafic d'êtres humains et de drogue, la contrebande, le vol de marchandises ainsi que le trafic d'armes à feu.

Au cours de la discussion, il est apparu évident que, sur la base de la complémentarité des mandats des deux organisations, une collaboration entre les deux institutions pourrait certainement être bénéfique dans la lutte contre les crimes sus mentionnés. Pendant que l'OIM se concentre sur le renforcement des capacités des autorités frontalières dans la détection et la dissuasion de la CTO à travers différents moyens, il est impératif que les gouvernements mettent en place un cadre juridique pour permettre aux autorités responsables de lutter contre ces crimes de manière significative. Il est donc primordial de faire signer à tous les États membres une convention sur l'extradition afin d'éviter que certains criminels échappent aux poursuites pénales.

Par conséquent, l'UNAFRI peut s'associer à l'OIM pour former les personnels judiciaires à traiter toutes les questions liées à la traite des êtres humains et à l'immigration irrégulière. L'institution peut également approcher les communautés autour du lac dans le cadre d'un programme conjoint qui sensibilisera ces derniers à comprendre les risques associés à la criminalité et à leur vulnérabilité. Des solutions adaptées peuvent résulter des études et recherches menées auprès de la population par l'OIM au besoin avec l'appui de l'UNAFRI. Sur ce, la réunion s'est terminée sur la promesse d'une collaboration future sur des programmes communs.



2EME CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'UNAFRI

Thème: « Les compétences juridictionnelles dans la poursuite et la répression des infractions de terrorisme et de détention et trafic d'armes à feu : quelle place pour le droit international »

L'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI) a organisé sa deuxième conférence internationale le 18 juillet 2023 en ligne sur sa plateforme de visioconférence Zoom.

1. Objectifs :

La conférence avait pour objectif de :

- Faire ressortir les liens entre les activités terroristes et la détention et trafic illégal d'armes à feu, et leur impact sur la sécurité nationale et internationale ;
- Identifier dans les systèmes judiciaires africains les juridictions compétentes en matière de poursuite et de jugement des infractions de terrorisme et de détention et trafic illégal d'armes à feu ;
- Évaluer les garanties procédurales en matière d'enquête, de poursuite et de jugement des infractions de terrorisme et de détention et trafic illégal d'armes à feu au regard du droit international ;
- Envisager la coopération judiciaire internationale et en profiter pour rechercher, identifier et relever les astuces d'une meilleure formation d'un juge ou d'un procureur anti-terroriste ;
- Analyser les conditions de détention des auteurs d'infractions de terrorisme et de détention et trafic illégal d'armes à feu et les perspectives de leur réadaptation sociale.
- Encourager les enseignants d'universités, les étudiants et autres chercheurs à entreprendre des recherches sur des problématiques en lien avec l'enquête, la poursuite et le jugement des infractions de terrorisme et de détention et trafic d'armes à feu.

2. Sous-thèmes de la Conférence :

- Axe 1 : infractions de terrorisme et de détention et trafic illégal d'armes à feu : particularités, liens, enjeux et défis pour la sécurité nationale & internationale (Pr NTONO TSIMI Germain, Cameroun).

- Axe 2 : panorama des juridictions compétentes en matière de poursuite et de répression des infractions de terrorisme et de détention et trafic illégal d'armes à feu en Afrique (Pr MOKTAR ADAMOU, (Bénin).
- Axe 3 : les garanties procédurales en matière d'enquête, de poursuite et de jugement des infractions de terrorisme et de détention et trafic illégal d'armes à feu (Pr Babacar NIANG, Sénégal).
- Axe 4 : coopération judiciaire internationale et astuces pour une meilleure formation d'un procureur et d'un juge anti-terroriste (Pr SPENER YAWAGA, Cameroun).
- Axe 5 : condamnation des auteurs d'actes de terrorisme, de détention et trafic illégal d'armes à feu et perspectives de resocialisation (Pr ADAMOU Rabani, Niger).

3. Experts et membres du panel :

Propos introductifs :

- Pr Kalieu Elongo Yvette Rachel, Agrégée des Facultés de Droit, Professeur Titulaire à l'Université de Dschang (Cameroun)

Présentation des sous-thèmes :

- Pr NTONO TSIMI Germain : Professeur Agrégé des Facultés de Droit à l'Université de Yaoundé II, (Cameroun)
- Pr MOKTAR ADAMOU : Professeur Agrégé des Facultés de Droit, Doyen de la Faculté de droit de l'Université de Parakou, (Bénin)
- Pr Babacar NIANG : Professeur Agrégé des Facultés de Droit à l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, (Sénégal) ;
- Pr SPENER YAWAGA : Professeur Titulaire des Universités, enseignant-chercheur-consultant, Doyen de la Faculté des Sciences Juridiques et Politiques, Université de Maroua (Cameroun)
- Pr ADAMOU Rabani : Professeur Agrégé des Facultés de Droit à l'Université de Tahoua (Niger)



3EME CONFERENCE INTERNATIONALE DE L'UNAFRI

Thème : « BLANCHISSEMENT DE CAPITAUX ET FINANCEMENT DU TERRORISME EN AFRIQUE DE L'EST ET L'AFRIQUE AUSTRALE : ÉTAT DE LIEUX, ENJEUX ET PERSPECTIVES. »

L'Institut Africain des Nations Unies pour la Prévention du Crime et le Traitement des Délinquants (UNAFRI) a organisé sa troisième Conférence Internationale hybride le 19 septembre 2023.

1. Objectifs :

La conférence avait pour objectif de :

- Présenter les efforts des États africains dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.
- Évaluer les forces et les faiblesses du cadre juridique et envisager des améliorations.
- Sensibiliser les banques, institutions financières et autres sur le respect de leurs obligations en matière de blanchiment de capitaux et des sanctions encourues.
- Évaluer l'impact des activités terroristes sur la réalisation des objectifs de développement durable en Afrique.
- Encourager les académiciens et autres chercheurs à faire des investigations sur les questions liées aux activités terroristes.

2. Sous-thèmes de la Conférence :

- Communication N°1: Les défis de la révolution numérique et de l'explosion des monnaies électroniques et leur influence sur les flux financiers illicites (Pr Sizwe Snail Ka Mtuze, Afrique du Sud).
- Communication No.2 : La réponse des États conformément à la législation internationale et au Droit International des Droits de l'Homme : aspects législatifs, aspects institutionnels et répressifs (Dr Steven William Kayuni, Malawi).
- Communication No.3 : Obligations des banquiers et autres professionnels dans la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (Mme Marietta Naiga, Ouganda).
- Communication N°4 : Défis de la lutte contre le blanchiment de

capitaux et le financement du terrorisme pour les économies Africaines en général et les institutions financières en particulier (Pr Kenneth Wyne Mutuma, Kenya).

- Communication N°5 : Moyens d'améliorer ou de mieux contrôler la lutte contre les activités terroristes dans la sous-région de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique Australe (Lady Justice Susan Okalany, Ouganda).
- Communication n°6 : Situation actuelle, défis et stratégies pour désorganiser et lutter contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (M Lazarus Mukasa, Ouganda).

3. Experts et membres du panel :

Propos introductifs :

- Dr Édouard KITIO, Magistrat Hors Hiérarchie, Directeur de l'UNAFRI.

Présentation des sous-thèmes :

- Pr Sizwe Snail Ka Mtuze: Nelson Mandela University - South Africa.
- Dr Steven William Kayuni: Permanent Secretary, Ministry of homeland and Security, Private Bag 331 – Malawi.
- Mme Marietta Naiga: Chief Risk Officer. In charge of money laundering, Housing Finance Bank Uganda – Uganda.
- Pr Kenneth Wyne Mutuma: University of Nairobi - Kenya.
- Lady Justice Susan Okalany: Deputy Head of the International Crimes Division, High Court of the Republic of Uganda.
- M Lazarus Mukasa: Director Analysis and Monitoring, Financial Intelligence Authority (FIA) – Uganda.



Traite des personnes en Ouganda : Comment faire pour renforcer le dispositif de contrôle?

La traite des enfants est un problème extrêmement préoccupant qui continue de tourmenter les sociétés du monde entier. Malheureusement, l'Ouganda est actuellement confronté à un accroissement alarmant du trafic d'enfants. Les trafiquants d'enfants ne cessent de trouver de nouvelles stratégies pour échapper aux contrôles de sécurité et aux forces de l'ordre. Cet article met en lumière l'ascension inquiétante du trafic d'enfants en Ouganda, l'évolution des tactiques des trafiquants et le besoin urgent d'une solution.

Selon le quotidien New Vision du 16 août 2023, les trafiquants d'enfants utilisent des modes de transport plus discrets, notamment les petits taxis, les véhicules à vitres fumées et même les motocyclettes appelées boda boda en Ouganda pour échapper aux forces de l'ordre. Ces moyens de transport leur permettent de franchir les points de contrôle de sécurité sans soulever de soupçon, ce qui rend leur interception par les autorités plus difficile. Les trafiquants profitent souvent de la vulnérabilité de leurs victimes en leur promettant du travail et une bonne éducation dans la capitale. Beaucoup d'enfants sont soumis aux travaux forcés, notamment la mendicité dans les rues de la capitale pour collecter des sommes au profit de leurs maîtres. Cette exposition à la misère entraîne des conséquences

néfastes sur leur santé, leur éducation et leur avenir. Certains se livrent à la débauche pour survivre ou se laissent aller à des consommations de stupéfiants. D'après le New Vision, la directrice de Butabika Hospital Dr. Juliet Nakku, a mentionné que des problèmes de santé mentale sont signalés de plus en plus en Ouganda. D'autres enfants sont contraints de travailler comme aide domestique chez les particuliers. Dans tous les cas, ces enfants se voient refuser leurs droits fondamentaux, notamment l'éducation et un environnement sûr.

D'autres types de trafic impliquent les personnes adultes. Il en est ainsi lorsque les trafiquants leur font miroiter un bel avenir dans un pays étranger, notamment aux États Unis. Tout récemment, la presse ougandaise a révélé la présence d'une cinquantaine d'ougandais dans un camp au Kenya, arrachés des mains des trafiquants qui prétendaient leur trouver la voie pour rejoindre les USA. Certains ont vendu tous leurs biens (voitures, terrains, maisons et autres biens mobiliers) pour payer ce trajet sans issue certaine. Le comble c'est que certains se sont déplacés avec leurs familles, pour des lendemains incertains. Non seulement ils ne peuvent pas arriver à destination, mais également le retour au bercail devient compliqué faute de moyens. Certaines femmes prises au dépourvu sont exploitées sexuellement par

les trafiquants. D'autres victimes périssent au prix du trafic d'organes, etc.

En réponse à cette tendance inquiétante, la police ougandaise a appelé le public à être vigilant et proactif dans le signalement des activités suspectes impliquant des enfants. La collaboration entre les forces de l'ordre et la communauté est cruciale dans la lutte contre la traite des enfants. La police de la circulation est encouragée à prêter une attention particulière aux véhicules et aux personnes se déplaçant avec des enfants, surtout dans des circonstances qui semblent suspectes.

Bien que la lutte contre la traite des personnes en Ouganda constitue un défi complexe, plusieurs stratégies peuvent aider à lutter contre ce phénomène :

Campagnes de sensibilisation : En collaboration avec les organisations non gouvernementales, les autorités administratives peuvent lancer des campagnes de sensibilisation à l'échelle nationale pour éduquer les communautés sur les dangers de la traite des enfants et sur la manière de reconnaître les trafiquants éventuels. Les autorités locales doivent être appelées à la rescousse pour détecter tout mouvement suspect de personnes, et surtout surveiller les activités ayant pour but de rassembler les enfants pour leur promettre du travail et autres avantages hors de leurs lieux de résidence. Elles doivent alerter les autorités publiques lorsqu'une famille se livre sans explication à la vente de plusieurs biens de son patrimoine.

Renforcer le dispositif législatif et répressif : Un accent particulier devra être mis sur la législation protectrice de l'enfant et la responsabilité parentale. Des sanctions plus sévères devraient être prononcées par les autorités judiciaires contre les trafiquants. À cela s'ajoutera un soutien psychologique, financier et matériel aux victimes. Les témoins et les lanceurs d'alerte devraient être protégés dans le processus de poursuite et de répression.

Vigilance communautaire : Les communautés devraient être plus vigilantes et signaler rapidement toute activité suspecte impliquant des enfants aux autorités.

Accès à l'éducation : l'autre piste de solution consistera à améliorer l'accès à une éducation de qualité dans les zones rurales pour réduire la vulnérabilité des enfants.

Soutien aux familles vulnérables : Les autorités devraient mettre en œuvre des programmes qui fournissent un soutien économique et social aux familles des régions défavorisées afin de réduire la probabilité de les enrôler dans des activités illicites. Par ailleurs, il faudrait établir des centres de réhabilitation pour accueillir les enfants victimes de la traite. Ces centres pourraient être un espace où les victimes se sentiraient en sécurité et bénéficieraient d'un suivi psychosocial. L'implémentation des programmes tels que la réintégration de ces enfants dans la communauté, ainsi que des programmes d'éducation professionnelle et sportive serait bénéfique.

Coopération internationale : Engager une coopération régionale et internationale dans la lutte contre le trafic de personnes et des enfants en particulier, qui vise le partage d'informations, de bonnes pratiques et la coordination des mesures de contrôle des réseaux de trafic.

Recherche : Investir dans la recherche et la collecte de données pour mieux comprendre la dynamique de la traite des enfants. Ces informations contribuent à l'élaboration des stratégies politiques et des interventions.

La collaboration entre le gouvernement, la société civile, les organisations et les partenaires internationaux est généralement un élément crucial dans la lutte contre la traite des enfants qui est une grave violation des droits de l'homme. Ceci requiert une attention immédiate et des efforts nécessaires. En sensibilisant, en renforçant les lois et en soutenant les familles vulnérables, l'Ouganda peut œuvrer à l'éradication de cette traite et assurer un avenir meilleur à ses enfants.





